

Département De la Drôme
COMMUNE DE SAINTE JALLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARRETE

DE NOMINATION DE Madame GORISSE Dorothée aux fonctions de Secrétaire Général de Mairie

Marie-Noëlle ARMAND ,Maire de la Commune de Sainte-Jalle,

Vu les articles L111-1 à L137-4 du code général de la fonction publique portant droits et obligations des agents publics,

Vu les articles L2122-18 à L2122-20 du code général de la fonction publique,

Vu les articles L311-1 à L313-4 du code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2023-1380 du 30 Décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

Considérant que Madame GORISSE Dorothée exerce les fonctions de secrétaire de mairie dans une commune de moins de 3 500 habitants

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **1^{er} Mars 2025**, Madame GORISSE Dorothée, relevant du grade d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe est nommée secrétaire général de mairie.

ARTICLE 2 : Madame Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de grande instance Valence 16460 place du Palais de Justice BP 2113 dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 : Le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- A Représentant de l'Etat
Comptable de la collectivité.
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion
- Notifié à l'intéressé(e).

Fait à Sainte-Jalle, le 19/02/2025
Le Maire, Marie-Noëlle ARMAND



Le Maire ,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de grande instance Valence 16460 place du Palais de Justice BP 2113 dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site « www.telrecours.fr »
Notifié le ... 24/02/2025

Signature de l'agent :